

# Quand les écoles se mobilisent contre les expulsions

Régulièrement des écoles sont confrontées à la situation de certains de leurs élèves menacés d'expulsion du pays.

Comment réagir? Témoignages.

■ **Myriam GEORGES**, directrice de l'école fondamentale libre à Martelange:

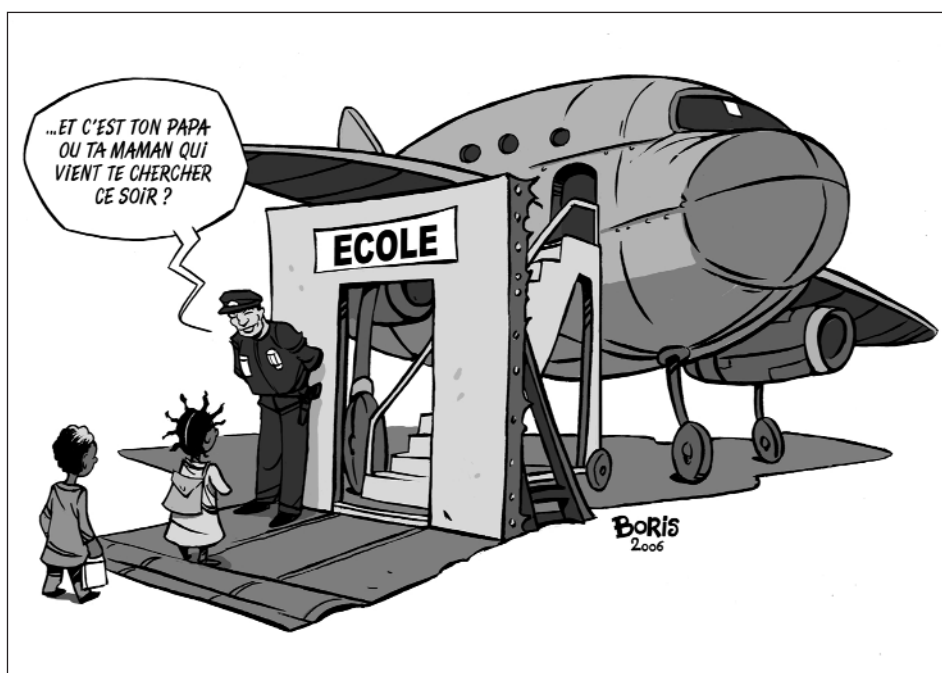
"Ces dernières années, nous avons connu dans notre école plusieurs cas d'enfants primo-arrivants menacés d'expulsion. L'école s'est à chaque fois mobilisée pour leur venir en aide. Ainsi, une petite Albanaise de 1<sup>re</sup> maternelle risquait de devoir quitter le pays avec sa famille. Pour les soutenir, nous avons fait appel à la télévision locale, qui est venue filmer la petite en classe. Nous avons également écrit à Claude LELIEVRE, alors Délégué général aux Droits de l'Enfant. Un comité de soutien s'est créé autour de la famille et a organisé, le jour des Droits de l'Enfant, une grande marche parrainée dans le village, à laquelle a participé toute l'école. La presse a été tenue au courant de toutes ces actions. Et finalement, un fax nous est parvenu un jour des vacances de Noël: le bureau de Cl. LELIEVRE nous annonçait que la famille avait été régularisée! Par la suite, nous avons connu deux-trois cas similaires, qui se sont tous terminés par une régularisation, mais une autre famille est pour le moment encore en attente. En général, ces personnes s'intègrent vite dans le village, participent à des activités socioculturelles, apprennent le français... Et nous avons toujours un bon contact avec les parents. Il est dès lors normal de se mobiliser pour les aider!". BG

■ **François CONSTANT**, directeur du Collège Notre-Dame et Saint-Lambert et de l'Institut Saint-Laurent à Herstal:

"Ce problème se pose de manière récurrente dans les écoles de Herstal, quel que soit le réseau. Nous faisons tout notre possible pour mettre le dossier scolaire de ces jeunes en ordre (équivalences, etc.) et faciliter leur intégration. Nous avons l'intime conviction que c'est en passant par l'école qu'ils auront le plus de chances de s'intégrer. Il arrive fréquemment que certains d'entre

eux ne puissent pas participer à des activités scolaires qui les rendraient trop «visibles», ou nécessiteraient de quitter le territoire belge. Cette année, la problématique a pris un tour encore plus crucial avec la menace d'expulsion frappant une famille vivant en Belgique depuis de nombreuses années, et dont plusieurs enfants fréquentent notre école. La direction et les enseignants se sont réunis pour voir quel type d'action mener, sans mettre la famille sous le feu des projecteurs et risquer ainsi de lui porter préjudice. En accord avec elle, nous avons fait circuler une pétition, interpellé des hommes et femmes politiques, et peu avant Pâques, un jour de marché, nous avons mis sur pied une manifestation se rendant de l'école à la maison communale, premier échelon symbolique de la démocratie. Cette mobilisation a aussi été l'occasion de discuter de la problématique dans les classes, où plusieurs élèves ont pu témoigner de leur vécu difficile à leur arrivée en Belgique. Cela a constitué un beau moment d'éducation citoyenne et l'émotion était au rendez-vous, tant du côté de l'école que des familles. Mais au-delà du cas particulier (dont le dossier de régularisation semble aujourd'hui en bonne voie), nous tenons à rester vigilants et à continuer à nous interroger sur le rôle de l'école par rapport à l'intégration".

MNL



Dessin: Boris 2006 - www.educationsansfrontieres.org

■ **Pascal CHARLIER, directeur du Collège Saint-Servais à Namur:**

"Comme notre école organise une classe-passerelle, nous accueillons souvent des élèves en situation irrégulière. Lorsque nous avons mis en place cette classe destinée aux primo-arrivants, on s'est bien rendu compte que nous ne pouvions pas monter au créneau chaque fois qu'un élève était en passe d'être expulsé. Bien sûr, quand un élève fait preuve d'une fréquentation régulière dans l'école, on peut le soutenir en envoyant une lettre à l'avocat qui gère son dossier, en précisant qu'il a obtenu une attestation d'admissibilité, en donnant des preuves de son assiduité, de ses compétences... Il y a quelques années, par exemple, toute une famille risquait de devoir quitter le pays, avec deux frères qui étaient passés dans la classe-passerelle. L'un était alors entré dans l'enseignement supérieur, l'autre était en dernière année en section boulangerie. La mobilisation n'a pas débuté à l'école, mais dans le quartier. L'école a rejoint le mouvement initié par le comité de quartier, qui a organisé une manifestation aux abords de l'établissement. Nous avons mobilisé les élus locaux, invité la presse, et la manifestation s'est terminée dans l'atelier de boulangerie, où les élèves ont témoigné aux médias de la bonne intégration de leur camarade. Ils ont finalement pu rester dans le pays! Mais nous n'avons pas toujours le temps de réagir: parfois, nous apprenons du jour au lendemain qu'une famille a disparu... À deux-trois autres reprises, il y a eu mobilisation des enseignants de la classe-passerelle, qui ont fait signer des pétitions, envoyé un courrier à l'avocat et au Ministre de l'intérieur. Mais c'était alors interne à l'école". BG

■ **Philippe VAN GEEL, directeur de l'Institut des Filles de Marie à Saint-Gilles:**

"Nous nous occupons pour le moment du cas d'une jeune fille de 19 ans, élève en 4<sup>e</sup> professionnelle, qui se trouve en séjour illégal depuis plusieurs années. Le 5 mars dernier, suite à un contrôle d'identité dans les transports en commun, elle s'est retrouvée enfermée dans le centre fermé de Merksplas à Anvers. Tout de suite, l'école s'est mobilisée sous

l'impulsion de son éducateur référent. Enseignants et élèves ont rapidement embrayé. Nous avons envoyé une lettre à l'avocat qui s'occupe de son dossier pour soutenir la procédure de régularisation. Une pétition a été signée par toute la communauté éducative et envoyée à l'Office des étrangers. Le samedi 26 avril, lors des journées portes ouvertes à l'école, RESF (voir ci-dessous) avait un stand, afin de faire signer une nouvelle pétition. Et le dimanche suivant, une manifestation s'est tenue avec des membres de la communauté éducative, devant le centre fermé.

Ces situations sont assez régulières dans notre école, du fait du public que nous accueillons. Il y a deux ans, nous avons connu un peu le même cas de figure, mais la police était venue chercher les deux

enfants à l'école même. Ils se sont retrouvés enfermés au centre 127bis, mais ont pu réintégrer l'école quelques semaines plus tard". BG

**Et vous, que feriez-vous?**

PROPOS RECUEILLIS PAR  
BRIGITTE GERARD ET  
MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE



FANLHO

**qu'est-ce donc que... le RESF?**



"Le Réseau Éducation Sans Frontières, précise Alain LEMAITRE, participant au RESF<sup>1</sup>, s'est constitué il y a quelques mois, dans la continuité du processus français du même nom. En Belgique aussi, beaucoup d'écoles sont confrontées à l'existence d'enfants sans papiers qui se trouvent dans des situations dramatiques. RESF intervient pour changer l'état d'esprit général qui consiste à croire qu'on ne peut rien faire pour les aider.

Au contraire, beaucoup d'actions sont à mener: mobiliser la presse, lancer des pétitions, s'adresser à des avocats militants, etc. Nous souhaitons partager les

expériences afin de rendre les actions plus efficaces.

Le rôle de RESF est de faire le lien avec les comités de soutien, ainsi que de susciter une pérennité dans le temps et un réflexe de solidarité. Notre objectif est double: agir dans l'urgence pour soutenir des familles en voie de régularisation, empêcher une expulsion... Notre but n'est pas de dire: «Vous devez fonctionner comme ça». C'est plutôt de mettre à disposition des outils logistiques, et de faire en sorte que chaque comité de soutien avance de manière autonome. Et d'autre part, il faut aussi reconstruire des modes d'entraide, de solidarité. Les écoles constituent un monde particulier, avec beaucoup de contradictions. C'est un lieu d'ouverture où l'on accueille tous les enfants, mais malgré cela, certaines instances peuvent ôter l'enfant de ce milieu, du jour au lendemain. Nous exigeons une certaine cohérence". ■ BG

1. <http://resf.be/> - contact: [info@resf.be](mailto:info@resf.be) - tél. d'urgence: 0475/91.83.24